Notes puisées dans des cahiers intitulés: "Histoire de Régnié" écrits par Mr Jean-Louis Penet.

Ces cahiers, destinés par l'auteur à montrer à son fils l'ancienneté et l'importance de la famille Penet dans la commune, ne sont, malgré la prétention de leur titre, que la copie de quelques délibérations de la municipalité et principalement celles où a assisté quelque membre de la famille Penet à titre de conseiller municipal, adjoint ou maire; M. Penet y a ajouté quelques notes, réflexions et souvenirs personnels. Il termine son manuscrit par ces mots: "Sic transit gloria mundi" Régnié le 28 mars 1913 dans ma 73e année.

J. L. Penet était fils de Jean-Claude Penet et de Claudine Antoinette Verger et petit-fils de Claude Penet et de Louise Drielly. Sa mère Antoinette Verger, née le 1er août 1819, était fille de Joseph Verger et de .... Dailly née à Cenves en 1761 et décédée presque centenaire à Régnié le 14 mars 1860.

Sans en garantir la véracité et l'impartialité, voici quelques notes des cahiers de J. L. Penet:

"Les Verger sont nos ancêtres maternels, ce
"sont eux qui ont fondé ce hameau vers
"1450-1500. Les Penet sont venus à la
"Plaigne vers la même époque comme
"on le voit dans les Mémoires du Parlement
"des Dombes qui cite un Claude Pennet
"quittant Régnié ~~en~~ 1500 pour aller
"habiter Clémentia près Choissey où il
"avait acheté les biens d'un sieur Estivers"

"Les Lafont signent toujours Delafont
"ou Delafond. Cette famille fort nombreuse
"était omnipotente en Beaujolais. En
"dehors des Delafond de Régnié il
"y avait des Delafond ppres à Villié,
"un autre était avocat à Villefranche,
"et un autre officier de gendarmerie.
"Pierre Delafond des Reyssiers, fermier
"de la Grange Charreton" a fait bâtir la
"seconde église sur la place en 1812.

"Nicolas Delafond, après sa
"renonciation au sacerdoce devint
"fermier des Demoiselles de Millière
"pour leur terre des Vivandières à Quincié.

"Une demoiselle Delafont avait
"épousé un Malachard, de Villié,
"frère de Victor Malachard des Reyssiers
"qui mourut carbonisé dans son appartement

"à Lyon. Quand les Malachard héritèrent
"des Reyssiers, on fit courir le bruit d'une
"substitution de testament au détriment
"de Louise Duchamp."

"Un fils Delafond de Villié a fait le
"tour du monde avec Dumont d'Urville,
"comme enseigne sur l'Astrolabe. Je l'ai
"retrouvé à Toulon, retraité capitaine
"de vaisseau."

"Une autre demoiselle Delafond avait
"épousé un Péroud du bourg de Régnié.
"Ils furent les ancêtres de Mme Portier
"dont le mari avait acheté des héritiers
"de Mellière le château de la Terrière"

"En 1815, les Alliés occupaient Régnié.
"Il y avait, aux Vergers, un cantonnement
"de 50 hommes chez mon grand-père Joseph
"Verger. Ces soldats se conduisirent très
"convenablement. Cette occupation avait
"laissé une forte impression sur ma
"mère alors enfant"

"Le père de Louis Demont, président
"à Régnié, qui fut adjoint au maire,
"s'était enrichi en Amérique en
"faisant la traite des noirs; la fille
"de Louis Demont épousa M. Flours
"propre aux Pillets; elle était née à

"Charleston. Voici son acte de naissance:
"Aujourd'hui 24 mars 1813, 11h du matin, par devant
"nous Chevalier de l'Empire, membre de la
"Légion d'honneur, Consul de Sa Majesté
"l'Empereur des Français et Roi d'Italie
"à Charleston (Caroline du Sud) est
"comparu Jean Blome, officier de santé
"qui nous a déclaré que, ce jour, à 7 heures
"du matin, la dame Rosalie Bazile,
"épouse légitime de Louis Demont
"de cette ville, est accouchée d'une
"fille qui est prénommée Louise.
"Témoins: J. Bte Benoît et Vallenet
"de Foureroy, tous deux français."

"Les Durieu étaient fermiers de M. de
"Lacarelle, à Quinçié; un membre de
"la famille était connu sous le nom
"de bécassin à cause de son long nez.
"Après l'émigration des Lacarelle,
"Durieu acheta leurs biens confisqués
"et voulut s'approprier leur nom, mais
"après un procès qu'il perdit, il resta
"simple Durieu. Il chercha à s'
"anoblir; on peut voir ses tentatives
"sur le registre de Quinçié: Durieu-
"Durieu du Souzy - D. du Souzy - du Souzy.
"Il n'y a jamais eu ni fief, ni famille

"du Souzy. — Le Souzy n'est qu'une appellation
"d'endroit."

"Extrait du testament de M. Georgerat :
"Je veux être enterré dans le cimetière de
"Régnié à côté de mes deux bons beaux-
"frères Penet et Delafond. J'espère qu'
"eux au moins me réserveront bon
"accueil." M. Georgerat avait été
"blessé de ce qu'on n'avait pas attendu
"sa mort pour bâtir l'église ainsi
"que le prescrivait la donatrice à
"laquelle il a survécu près de 15 ans."

Ecoles — L'Assemblée Constituante avait décrété, sur le rapport de Talleyrand, qu'il serait créé une instruction publique; la Convention, à son tour, sur l'initiative de Lakanal avait, par les décrets du 27 frimaire an 3 et 4 brumaire an 4, organisé un système d'instruction publique; enfin Napoléon 1er, en créant l'Université de France par la loi du 10 mai 1806 et le décret du 17 mars 1808, avait organisé l'enseignement primaire. Malgré toutes ces lois les écoles